L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 11 MARS 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Les termes de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'avance et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages, et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice, &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, seront payées $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront pour la saison des plaisirs $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM-SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté,

HIBERNIA	Capt. C. H. E. Judkins
BRITANNIA	J. Hewitt.
CALEDONIA	E. G. Lott.
ACADIA	Alex. Ryrie.

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

	De Liverpool.	De Boston.
Britannia	4 janvier	1er. février.
Caledonia	4 février	1er. mars.
Acadia	4 mars	1er. avril

Prix du passage, de Boston à Liverpool $120; De Boston à Halifax. 20

Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par les bureaux de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row, Nouvelle-Orléans. 9 janv

CABOTAGE.

POUR ST-LOUIS—Le splendid steamer régulier ALEX. SCOTT, capt. John C. Swon, prenant son fret maintenant, partira mardi, 12 du courant, à 4 heures P. M. Pour fret et passage, ayant les plus beaux aménagements, s'adresser à bord ou à JOHN B. SHAW & Co, agents, 44, Poydras. 11 mars

POUR LES ATTAKAPAS—Le steamer régulier COTTON PLANT, capitaine David H. Sturgis partira pour le Vermilion et le Têche, mardi, 12 du courant, à dix heures A. M., prenant du fret et passagers pour Franklin, Centerville, Pattersonville, et tous les autres ports sur le Bayou Bœuf et le Vermilion. Pour plus amples renseignements, s'adresser à bord, au bout de la rue Conti ou à JOHN HALL, 1 Front Levée. 11 m

POUR LOUISVILLE et Cincinnati—Le beau steamer régulier, GENL. PIKE, capitaine Charles Ross, partira pour ces ports et ceux intermédiaires, mercredi 13 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 11 mars

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et Pittsburg—Le steamer bon marcheur RODOLPH, capt. Vandergrift, partira aujourd'hui à 4 heures P. M. pour les ports ci-dessus et tous ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 11 mars

POUR LOUISVILLE et Evansville—Le steamer bon marcheur MOUNT VERNON, capitaine John Evans, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, mardi 12 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 11 mars

POUR ST-LOUIS et la Rivière des Illinois—Le beau steamer régulier CONVERSE, capt. Marsh, est attendu de jour en jour et repartira pour la destination ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 11 mars

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI ET PITTSBURG—Le splendide steamer neuf RODOLPH, capt. Vandergrift, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, mercredi 13 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 9 m

POUR LITTLE ROCK, VAN BUREN, FORT SMITH & PORT GIBSON—Le léger steamer régulier ARKANSAS, capt. Pennywitt, partira pour les ports ci-dessus, et tous ceux intermédiaires sur l'Arkansas, mercredi 13 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 41, Poydras. 9 m

POUR LOUISVILLE—Le paquebot régulier SULTANA, capitaine H. Pease, est actuellement au port et commencera ses voyages réguliers pour Louisville et tous les autres ports intermédiaires, mercredi 13 du courant, à 4 heures de l'après midi positivement. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à L. V. HUBBARD & Co, 94 Tchoupitoulas. 9 mars

POUR LES ATTAKAPAS par l'Atchafalaya—Le nouveau bateau bon marcheur et à double machine le FLORENCE, cap. Ratier, partira pour les Attakapas, passant par Pattersonville, Franklin, la Nouvelle Ibérie, St. Martinville et autres ports intermédiaires, vendredi à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SM. DARBY Jr., 21, Vieille-Levée. N. B. Le Florence prendra le fret aux mêmes prix que tout autre bateau. 6 mars

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITE.

Réduction du prix de passage, à cinq cents.

UN GRAND NOMBRE D'HABITANS des deux bords du fleuve ayant exprimé leur désir de voir réduit à cinq cents le prix de passage par ce Ferry, le propriétaire, pour accommoder le public, auquel il désire lui-même être agréable, consent à cette réduction pour le printemps et l'été prochain. Il maintiendra cette mesure à l'avenir, s'il s'en trouve suffisamment dédommagé, se réservant toutefois le droit de rétablir, s'il y a lieu son premier tarif.

ROBERT MURPHY. 2 mars—1 m.

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT,

Paquebot semi-hebdomadaire pour la côte Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.

Le beau steamer à double machine BRILLIANT, capitaine Hart, partira désormais de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et dimanches à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah tous les lundis et vendredis à 10 heures A. M., et fera son retour à la Nouvelle Orléans le lendemain matin de bonne heure. Aux voyages du mercredi le bateau ira jusqu'à la Pointe Coupée et Tunica, comme de coutume.

Les prix du passage, etc. sont les mêmes que ceux chargés par les autres bons steamers faisant les voyages de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. H. AVERY, 86 Gravier

L'attention du public est appelée sur ce bateau, dont les machines et les installations sont entièrement neuves, il y a des pistons de sauvetage patentés de Evans, pour prévenir l'explosion des bouilloires, aussi une pompe à incendie et les tuyaux, une dunette en fer pour prévenir les incendies et cables et chaînes en fer. Ce bateau est aussi pourvu d'un bateau de sauvetage qui peut contenir de 70 à 80 personnes. Ni l'argent, ni les soins n'ont été épargnés pour faire de ce bateau, le plus beau et le plus confortable de ceux qui font ces voyages. 26 fev

PAQUEBOT régulier hebdomadaire, pour Pont Breaux et la Grande Pointe. Le steamer LITTLE ROCK, en connection avec la barge HERALD, prendra du fret pour les ports ci dessus et ceux intermédiaires et partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches matin. Les expéditeurs par cette occasion s'éviteront des frais d'embarquement et de rembarquement à St. Martinville, attendu que la barge sera toujours prête à St. Martinville à recevoir la cargaison de Little Rock à son arrivée.

Une personne responsable et en rapport avec le Little Rock sera à bord de la barge Herald, pour prendre charge du fret. Pour plus d'informations, s'adresser à bord du steamer Little Rock ou à A. B. BEIN, 14 Gravier. 8 fev

PACKET REGULIER ENTRE LA NLLE-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

LE superbe bateau à vapeur, fin marcheur, FAME, capitaine Jourdain-Martin, ayant été réparé et peint à neuf, reprendra ses voyages réguliers comme par le passé. Le FAME partira de la Nouvelle-Orléans pour les ports intermédiaires, tous les mercredis à 9 heures A. M. et arrivera à la Balise pour la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 7 heures A. M. et arrivera le samedi en ville. Le capitaine Jourdain prie les passagers qui désireront s'embarquer à bord du Fame d'être ponctuels à l'heure du départ, ainsi que les négocians qui voudront bien expédier du fret à son bord, de l'envoyer avant l'heure du départ.

Le capitaine Jourdain ose espérer que les habitans et les négocians voudront bien l'honorer du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour.

Pour fret et passage, s'adresser au capitaine, ou à JACQUES LAROSE, Agent, Vieille Levée, No 71.

P. S. Le capitaine Jourdain-Martin ayant vendu à Mr. Jacques Larose la moitié du bateau à vapeur Fame, prévient le public et ses amis qu'ils continueront à voyager comme par le passé. Ils espèrent mériter le patronage des habitans, par l'attention qu'ils porteront pour les ordres et le fret qu'on voudra bien leur transmettre. 1oct

HARRY OF THE WEST.

Le superbe paquebot du Bayou Sara HARRY OF THE WEST, capitaine Thos. Clark, partira pour Bayou Sara et Tunica, tous les dimanches matin, à 10 heures—au retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du rail road. Ce bateau remplace le Luda.

Le Harry of the West est convenablement construit pour des voyages, il a une chambre très spacieuse. Les chambres des dames sont meublées avec des lits pour familles. La capacité pour prendre du fret à bord de ce bateau est telle que les planteurs peuvent en toute confiance qu'il prendra toute la quantité qui lui sera offerte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. BONNER, 11, St. Charles. 19 nov—6m

MAISONS A LOUER.

Une Maison à étages ayant magasin, située rue St. Louis, entre Royale et Bourbon.

Une Maison à l'encoignure Grande Hommes et Bagatelle.

Deux Maisons sises rue des Français.

Une Maison sise rue St. Louis, près Claiborne.

Une Maison sise rue Claiborne, près St. Louis.

Une Maison sise rue Ste. Anne, près Claiborne.

Une Maison sise rue Claiborne, près Ste. Anne.

Pour les conditions qui seront des plus avantageuses, s'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX.

[illegible]

CABOTAGE.

POUR NEW YORK—Ligne de l'Union—Le paquebot LEVANT, capitaine Whittlesby, est maintenant en chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, en face le marché à la viande, ou à J. W. STANTON & Co, Encoignure Magazine et Lafayette. 6 mars

POUR NEW-YORK—Le paquebot MARIPOZA, de première marche, capt. Parsons, et desservant la ligne de New York à la Nouvelle-Orléans, est presque chargé et partira cette semaine. Pour fret et passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord en face le marché à la viande, ou à FOSDICK & BROTHER, 74 Camp. 6 mars

POUR NEW-YORK—Le paquebot, fin voilier, LOUISIANA, capitaine Dewhurst, reçoit son chargement et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à T. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 4 m

POUR NEW YORK—Le brick LORETTO, cap. Henderson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à T. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 1 mars

POUR PHILADELPHIE—La barque CLAREMONT, capitaine Trussell, partira comme ci-dessus. Pour fret de 80 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, vis à vis les bâtisses triangulaires, ou à T. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 9 mars

POUR PHILADELPHIE—Le brick régulier fin voilier ALICE, capt. Colby, prend son chargement et suivra la barque Claremont. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à T. TOBY & BOGERT, 70, Camp. 9 m

POUR BOSTON—Le navire LONDON, capitaine Barstow, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage s'adresser à GREEN & BROTH, 93 Gravier. 24 fev

POUR RIO JANEIRO—Le navire Paris, capitaine J. Hoffman, partira sous quelques jours. Pour passage, s'adresser à GEO. GREEN & BRO, 93, Gravier. 2 mars

A FRETER—La goëlette de 1ère. classe, ABIGAIL & ELISA, du port de 110 tonneaux. Un chargement pour les Iles Occidentales serait préféré. S'adresser à T. TOBY & BOGERT, 70, Camp. 4 m

ON demande à fréter un navire du port d'environ 250 à 300 tonneaux, pour un des ports du Golfe. S'adresser à CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74, V. Levée. 9 mars

ON DEMANDE.

UN navire tirant peu d'eau, (huit pieds au moins) pour aller prendre un chargement de sucre à Sarataria, et se rendre dans un port du Nord; s'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co, 42 Bienville. 22 fev

Ports d'Europe.

POUR CADIZ, GIBRALTAR & MALAGA.

Le brick anglais fin voilier de première classe le QUEEN VICTORIA, capitaine Matias Ferrary, partira positivement jeudi prochain, 14 du courant. Pour passage seulement, ayant des aménagemens supérieurs, s'adresser au capitaine à bord, à Lafayette, ou chez M. THIBAUDIER, Encoignure Royale et Place St Antoine, 30, au premier étage. 5m 11

POUR BREME—La barque brémoise fine voilière LEONTINE, capitaine H. Baetjer, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour fret et passage, ayant de très beaux aménagements, s'adresser à bord ou à SCHMIDT & Co, 85 Bienville. 7 m

POUR BORDEAUX—Le navire français, fin voilier, de première classe LE VAILLANT, capitaine V. Giraud, partira dans les premiers jours d'avril. Pour fret ou passage, ayant des aménagemens supérieurs, s'adresser au capitaine, ou chez JORDY & BRASIER, 69, Royale. 6 mars

POUR LE HAVRE—Le paquebot régulier et fin voilier COLUMBIANA, capitaine Barker, ayant la majeure partie de son chargement arrêté, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton et passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 99, Commune. 6 mars

POUR LE HAVRE—Le navire américain, A. 1 AUSTERLITZ, capt. Ed. Brown, ayant partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour ledit fret ou passage, s'adresser à F. FERRAT, 56, Toulouse. 27 fev

POUR TRIESTE.

Le brick anglais fin voilier AGNES, capitaine Cobb, prendrait encore environ 150 tonneaux de fret. Pour fret ou passage, s'adresser à WM. PREHN & Co, 36 Douane. 5 m

POUR LIVERPOOL—La belle barque KILBY, capt. Mair, partira sous peu. Pour fret de 280 balles de coton ou passage s'adresser à L. H. GALE, 99, Commune. 9 mars

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier, CLYDE, capitaine Blakford, ayant la majeure partie de son chargement arrêté, partira sous peu. Pour fret de 150 balles de coton et passage, s'adresser à L. H. GALE, 99, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier FRANCE, capitaine Marshall, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton et passage, s'adresser à L. H. GALE, 99, Commune. 6 mars

A LOUER—Une très jolie Maison, rue Condé, au coin de celle de Quartier, se composant d'un grand salon, d'une salle à manger et de 8 chambres à coucher. Sur le devant, une galerie et un jardin fort agréable. Le tout en très bon ordre et à louer à un prix modéré. S'adresser à A. GORDON, WYLIE & Co, 42, rue Bienville. 8 mars

A LOUER—Le second étage du "United States Exchange," encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas. Le soussigné vendra aussi à très bon marché deux beaux billiards en acajou. S'adresser sur les lieux à DAMIEN CAZAN. 27 fev—6m

A LOUER—Le magasin d'entrepôt, No. 127, rue de la Nouvelle Levée. S'adresser à PETERS & MILLARD.

MAISON A LOUER—Une vaste et commode maison sise rue Bourbon No. 19, avec écurie, dépendances, convenables pour une grande famille ou une maison de pension, à louer par les soussignés. Possession en sera donnée le premier du mois prochain. PETERS & MILLARD, 36, Vieille Levée. 21 janv

AVIS LEGAUX

BUREAU DE L'EXECUTIF, Le 9 février 1844.

AVIS est par le présent donné que Frédérick Durrive s'est adressé à moi pour canceller le bond suivant, savoir: Un bond de cinq mille piastres, souscrit par lui le septième jour de mars 1842, comme membre du bureau de circulation, conjointement avec Alphonse Miltenberger comme caution.

Ceci est pour donner avis que toutes les personnes intéressées ayant à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre-vingt-dix jours de la publication de cet avis, les motifs pour lesquels ledit bond ne serait pas cancellé et annulé.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce neuvième jour de février de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-quatre et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la soixante huitième.

[L. S.] Signé A. MOUTON. Signé ROBERT CARTER NICHOLAS, Secrétaire d'Etat. 10 fev—90

LA Compagnie d'Assurance mutuelle de New York, conformément aux dispositions de sa charte, (section 12) la compagnie donne avis que le montant total des primes reçues pour l'année expirant le 17 décembre 1843 était de $684,717

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE.

Le montant des primes donnant bénéfice pour l'année était de	641,711
Le montant des pertes et frais était de	509,189
Bénéfices nets de la compagnie pour l'année 1843,	136,513
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1842,	99,031
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1841,	124,914
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1840	90,787
Bénéfices nets de la Compagnie pour l'année 1839,	47,287
Total pour 5 ans,	497,502

Et la Compagnie établit de plus qu'elle a fait les bénéfices nets comme suit, savoir:

	Au Pair	val. a	Pr. ct.
Dans la ville de New-York, 5 p. ct. water work,	$17,000	18,214	14,980
Fonds de l'Etat de N. York 5 pour cent,	10,000	10,100	8,967
Fonds de l'Etat de N. York, 5 1/2 pour cent,	15,000	16,675	19,750
Fonds de l'Etat de N. York, 6 pour cent,	15,000	16,729	13,000
Fonds de l'Etat de N. York, 7 pour cent,	12,000	13,900	12,270
	69,900	73,734	68,940

Bonds et hypothèques sur propriétés foncières dans la ville de New York	236,000
Bonds et hypothèques sur propriétés foncières dans l'Etat de New-York,	16,000
A quoi il faut ajouter le montant en caisse de la compagnie au 17 déc 1843, Billets recevables.	92,817 / 416,481
Et il est dû pour primes de polices maritimes et contre l'incendie, récemment émises pour lesquelles le comptant et les billets ne sont pas encore collectés, et dans les mains de l'agent,	47,366
	883,651

Le président et les administrateurs ont déclaré ce jour, un dividende de vingt-un pour cent sur les primes donnant bénéfice de l'année expirant le 16 décembre pour lesquelles certificats d'inscription seront émis pour les assurer à ceux auxquels ils sont dûs le 1er. février prochain.

Et le président et les administrateurs ont aussi déclaré ce jour un dividende de six pour cent sur l'inscription de 1839, 1840, 1841 et 1842 payable comptant le 8 janvier prochain.

Par ordre du bureau. JOS. B. COLLINS, Secrétaire.

Administrateurs:

Zebedee Cook, jnr.	Samuel F. Deer,
Gulian C. Verplank,	Nathaniel W. Merrill,
Robert R. Minturn,	William H. Aspinwall,
Palatiah Perit,	Caleb Bartlett,
Charles H. Russell,	Charles H. Marshall,
Andrew F. Pillot,	Adam Norrie,
David Hadden,	Mortimer Livingston,
John D Van Buren,	Nathaniel Wood,
Herman Oelriche,	Joseph Blunt.
Alfred Pell,	J. De Peyster Ogden,
Henry W. Hicks,	F. Cottenet.
Francis P. Sage.	

ZEBEDEE COOK Jnr. Président.
ALFRED PELL, Vice Président.

Donc, toutes les personnes qui se sont assurées à la Compagnie d'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, attendu que l'agent de cette Compagnie est EN VILLE, ont droit à un dividende de VINGT ET UN POUR CENT.

Les certificats d'inscription pour lesquels il est dû, seront reçus et seront prêts à être délivrés dans le commencement du mois au bureau de l'Agence, 27, rue du Camp, où on continuera à recevoir des assurances contre les risques de la mer, du feu et du feu aux taux réguliers de prime, et les personnes qui se feront assurer auront droit à un PRORATA proportionné A TOUS LES BENEFICES DE LA COMPAGNIE pour l'année prochaine.

9 fev—60 THOMAS A. ADAMS.

PLATINA-CEMENT.

M. ACHILE LION, docteur dentiste de la faculté de Paris, après de nombreuses recherches, vient de découvrir cette composition qu'il emploie avec le plus grand succès pour plomber les dents douloureuses. Cette pâte, toute minérale, est incorruptible, elle s'emploie à froid, presque liquide et sans faire éprouver la moindre douleur, elle acquiert en fort peu de temps une aussi grande dureté que celle de l'émail naturel des dents et conserve pendant plusieurs années, son pouvoir préservateur, de les aidera à rendre l'extraction inutile.

No. 46 rue Royale, entre Douane et Bienville.

OUTILS de charpentiers, consistant principalement en scies et égoïnes de Spears, ciseaux de Russels et de Butchers, fer pour outils, tarrières, clefs de vis, brides, vilbrequins, règles, équerres en acier, gouges, marteaux, haches, hachettes, harminettes, limes, rappes, moulures, en magasin et à vendre par W. A. RYAN, 46, rue de Chartres. 11 dec

EAU DE fleurs d'orange—10 caisses en débarquement du brick Tilt, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 12 fev

ABSYNTHE suisse—200 caisses, à vendre par AUG. MOLIER, 62, St Louis. 22 janv

BLANC DE BALEINE—100 caisses à vendre en débarquement du navire Tallyrand, par W. PREHN & Co, St-Vieille Levée. 28 fev

[illegible] Wm. FROST & Co, 22 Vieille Levée

Nouvelle-Orléans:

LUNDI MATIN, 11 MARS 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:

HENRY CLAY.

OPINION DE M. CALHOUN SUR M. VAN BUREN.

"Bien moins encore puis-je accorder mon appui à aucun candidat qui donnera, par lui ou par ses amis politiques, aide et protection à l'agitation des questions d'abolition dans le Congrès ou ailleurs. Je doute de la sincérité d'un homme qui, tout en déclarant n'être pas abolitionniste, aide à agiter ou laisse agiter ces questions, quelque prétexte qu'il allègue.... Le fanatique égaré est beaucoup moins coupable que celui qui, dans des vues politiques et pour un intérêt de parti, aide à faire ce qu'il sait être défendu par la Constitution."

CLAY CLUB.

Une assemblée des membres aura lieu mardi soir, à la salle ordinaire, No. 25, Exchange Place, à six heures et demie du soir. On recommande aux membres d'être ponctuels.

ALFRED ROUSSEAU, C. C. WILLIAMS, ALP. CANONGE, } Secrétaires.

Les membres de la Législature ont, à l'heure qu'il est, pour se distinguer personnellement et pour relever le caractère de l'Etat, une occasion qui se présente rarement dans la carrière des hommes politiques. Le moment est arrivé de prendre un parti sur la grande affaire de l'extinction des bons émis au nom de l'Etat. Le trésorier et le comité de finances ont fait connaître qu'il existait des ressources suffisantes pour atteindre ce noble résultat, et c'est à la Législature maintenant à accomplir son devoir. Certes quand on songe que le système de banque en Louisiane a soumis en quelque sorte à ses vicissitudes le sol même du pays, quand on réfléchit que la responsabilité de la Législature se trouve engagée par l'échec qu'il a reçu, on doit reconnaître qu'il faut un courage plus qu'ordinaire pour aborder de face la question actuelle; mais plus le péril est grand, plus la tâche sera glorieuse; et l'importance des intérêts qui se trouvent en jeu doit remplir tous les esprits d'une noble ambition.

Nous sommes convaincus que tous les citoyens de notre Etat, comme ceux qui ont aventuré leur fortune dans des entreprises financières ou autres, sont disposés à tenir compte aux membres de la Législature de la fermeté de caractère et de l'honnêteté de vues qu'ils déploieront dans la conjoncture présente. "Tout l'argent emprunté au nom de l'Etat doit être remboursé jusqu'au dernier cent," tel est le premier principe admis par tout esprit honnête; il n'est pas moins bien entendu que les propriétés hypothéquées pour garantir les dettes que l'Etat a contractées au profit des engagés, doivent être intégralement appliquées à cette destination, et que l'Etat se trouve responsable de la différence qui pourra se trouver entre les dettes et le gage. Cela est de droit et d'équité.

Si l'on prend ces trois propositions pour base de l'action législative, on verra de suite que la probité et la prudence sont d'accord pour recommander les mesures qui doivent faire produire le plus possible aux propriétés hypothéquées des banques en liquidation, en tant qu'elles seront compatibles avec la promptitude que réclame cette liquidation.

Il est temps aussi que les affaires de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée soient dirigées de façon à ce que ces deux institutions puissent faire face au paiement de l'intérêt des bons émis en leur faveur. Le trésorier, ainsi que le comité de finances, ont affirmé qu'un arrangement de cette nature était possible, et si la régularisation de la dette propre de l'Etat peut y conduire, c'est une raison de plus pour hâter la liquidation de cette partie de ses obligations.

Une de nos banques territoriales n'a jamais été en défaut vis-à-vis des porteurs de bons, et il serait à souhaiter pour le crédit et l'honneur de la Louisiane que cette institution pût continuer à remplir ses engagemens avec sa ponctualité ordinaire. Ce serait donc, selon nous, une marche bien fausse et pleine de désastreuses conséquences, si la Législature venait à contribuer au renversement de cette institution, en lui refusant l'usage des valeurs actives pour lesquelles l'Etat est engagé. L'actif de la dette propre de l'Etat qui serait appliqué aux bons émis en faveur des banques territoriales, remplirait une fonction doublement utile.

En des questions de cette nature, les retards n'ont d'autre effet que d'absorber la substance de l'Etat. Nous ne prétendons point par cette remarque pousser la Législature à des mesures violentes ou oppressives, mais simplement rappeler à l'esprit de nos représentans qu'ils peuvent devenir responsables de la perte occasionnée par d'inutiles délais apportés à l'adoption de lois salutaires. En effet, à moins que l'Etat ne veuille se laisser glisser dans l'abîme de la répudiation, il faut qu'il se décide à combler tous les déficits qui viendraient à se présenter dans l'actif des banques territoriales, et les membres de la Législature auraient à répondre du déficit extraordinaire que pourrait produire tout retard dans l'adoption en temps utile, de lois pour la réalisation de cet actif.

Une marche ferme et décidée en cette occurrence fera le plus grand honneur à la Législature et au peuple. La part que nos législateurs prendraient à cette difficile liquidation, serait véritablement le triomphe de la probité sur l'intérêt privé; de la bonne foi, du patriotisme et du respect des principes de l'équité et de la morale sur toutes les considérations de l'égoïsme; ce serait une gloire pour l'Etat. Cette pensée aura, nous en sommes convaincus, une grande influence sur l'esprit de nos législateurs; elle leur inspirera l'inébranlable résolution de marcher droit dans le sentier de l'équité et de garantir de toute souillure l'honneur louisianais. En agissant ainsi, ils donneront à leurs constituants un sujet de véritable satisfaction, et légueront à leurs enfans un noble héritage de probité dont ils auront le droit d'être fiers.

Affaire Elliott—Samedi, M. Winchester a présenté à la Chambre des Représentans, une série de résolutions ordonnant la nomination d'un comité spécial chargé de rédiger des "articles d'impeachment" contre le juge Elliott. Ces résolutions ont été adoptées à une majorité de 21 voix contre 6. Les seuls votes donnés contre ces résolutions sont ceux de MM. Coffee, Kemp, McRae, Morgan, Selby et Wilson, tous locofocos; un ou deux autres membres, et des plus influens, du même parti ont éludé la question en s'absentant au moment du vote. Le comité nommé en vertu de ces résolutions se compose de MM. Hunt, Benjamin, Wadsworth, Phelps et Robertson.

Maintenant la responsabilité de l'affaire pèse tout entière sur le Sénat. Beaucoup de personnes pensent que le Sénat, étant en majorité locofoco, la question ne saurait être douteuse. Nous ne saurions partager cette opinion. Les questions que va soulever l'accusation portée contre le juge Elliott sont trop graves pour être dominées par l'esprit de parti. Le pays doit passer avant les partis, et nous avons une trop haute idée des membres du Sénat pour douter un moment de leur impartialité sur un tel sujet.

La malle aux journaux a manqué hier au delà de la Mobile. C'est la troisième fois en trois jours.

Testament de feu juge Porter—On lit dans le *Franklin* (Attakapas) *Banner*:

"Voyant dans les journaux de fausses versions sur la manière dont l'ex-juge Porter a disposé de ses propriétés, nous croyons convenable de dire que M. JAMES PORTER, son frère, est son héritier. C'est à lui qu'il a légué tous ses biens, meubles et immeubles, sauf quarante mille piastres donnés à d'autres parens, cinq cents piastres chacun à cinq enfans auxquels il a donné son nom, et quinze livres sterling par an aux pauvres de sa paroisse natale pendant vingt ans.

"Sa riche collection de livres de droit et une grande quantité de documens américains (*American State Papers*) sont légués à l'Etat de la Louisiane pour être déposés à la bibliothèque d'Etat.

THEATRE D'ORLEANS.

Bénéfice de M. Colin.

Le Théâtre d'Orléans donne mardi une représentation au bénéfice de son digne contrôleur, M. COLIN. Le public s'empressera certainement de venir par sa présence donner un témoignage de sympathie à un homme qui, dans une carrière déjà longue, a su si bien se concilier l'affectueuse estime de tous ceux qui ont été en rapport avec lui. Sa courtoisie et son obligeance sont devenues proverbiales, et ce double mérite si précieux dans les fonctions que remplit M. Colin, a été assez souvent apprécié par tous les habitués du théâtre pour qu'ils en tiennent cette occasion de lui en tenir compte. M. Colin du reste n'a rien négligé pour que son bénéfice présente un véritable intérêt; [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

Un certain nombre de marchands de la rue de Chartres ont comparu samedi devant le Recorder Genois qui leur a recommandé de ne plus encombrer de caisses et de colis la partie du trottoir qui fait face à leurs magasins. Ces marchands ont promis de se conformer à la recommandation.

Cour Criminelle—Samedi, la Cour a donné sa décision sur la motion d'annuler le jugement rendu contre Moses Hamer et P. V. Linderberger pour contravention aux lois sur les jeux. La motion était basée sur une irrégularité de forme qui a été admise par la Cour et les prisonniers mis en liberté en payant les frais du procès.

John Williams, mis en jugement pour assaut et batterie a été trouvé coupable par le jury.

John McMullen, accusé d'avoir fait des blessures avec une arme tranchante a été acquitté.

L'affaire de Reuben B. Lee, accusé de meurtre sera appelée ce matin.

Il paraît que le grand jury a trouvé lieu à suivre contre Michel Berry comme parjure et non comme incendiaire ainsi que nous l'avions dit.

COUR DU RECORDER GENOIS.—John R. Wilson, accusé d'avoir forcé une malle à bord du bateau à vapeur *Bee's Wing*, a été renvoyé de la Cour Criminelle.

En vertu de la loi sur le vagabondage, les individus suivans ont été envoyés à la maison de travail: J. Williams dit Thomas Collins pour six mois; John Smith, 3 mois; George Wellington, 2 mois; John Hewson, dit Griffon, trois mois; Seymour Lucas, deux mois; James McGowen, R. W. Johnston, Henry Holt, et Bill Hayden, un mois chacun.

COUR DU RECORDER BALDWIN.—Charles Rowek, accusé d'avoir volé une boîte de thé dans le magasin de J. C. Twichell, est envoyé en Cour Criminelle.

— Envoyés à la maison de travail pour trente jours: Thomas Terence, Robert H. How, Michael McNamara, Peter Sands, Alexander McFee, Charles Dennison et William Taylor dit Sam Keefe.

— William Watson, vieux repris de justice, a été de nouveau arrêté et sera examiné.

—John Lyons, prévenu d'avoir frappé d'un coup de poing une femme qu'il a ensuite menacé d'un couteau, sera examiné de nouveau.

— Un officier attaché à la police du Théâtre Américain, a été envoyé à la Cour Criminelle pour avoir frappé à la tête, avec un bâton, un jeune homme du nom de Corrin, pendant la représentation de vendredi soir.

Anthony Mitchell a été arrêté hier par l'officier Morel de la seconde municipalité sous la prévention d'avoir volé une montre. Il comparaîtra demain devant le recorder Baldwin.

VOL DE MELASSE—Patrick McShane, Joseph, esclave du capitaine Sheriden, et Sam, esclave de M. McGawley, ont été arrêtés hier par la police de la seconde municipalité sous l'accusation d'avoir volé six barils de mélasse sur la levée en face de la rue de la Commune.

INCENDIE—Une petite échoppe en bois a été incendiée au-dessus de Lafayette.

Un Mormon dans l'embarras—Un prédicateur Mormon venait régulièrement, depuis quelque temps, prêcher sur la place Lafayette. Hier il y était comme de coutume; mais sa harangue s'étant prolongée démesurément, des membres de la Société de tempérance qui voulaient, eux aussi, écouter un des leurs et entendre vanter les avantages de l'eau claire, se sont impatientés et ont prié le disciple de Joe Smith de leur céder la place. Sur son refus il a été assailli d'une grêle effroyable de pommes gâtées, d'oranges sûres et de mottes de terres qui l'ont obligé de se réfugier au plus vite dans un café où la foule l'a suivi et pour ainsi dire emprisonné.

Attirés par le rassemblement, les officiers de police de la seconde municipalité ont fait échapper le Mormon par une fenêtre donnant sur la cour d'où il a gagné une autre rue.

Le vieux BUEL, ce voleur émérite si connu parmi nous, s'est échappé de la prison de Natchez où on l'avait enfermé.

M. l'Editeur—Veuillez nous permettre de profiter de votre complaisance connue, pour remercier au nom des habitans de notre district, les propriétaires du cirque de la rue Dauphine de leur entreprise qu'il nous semble juste d'encourager.

Qu'il nous soit permis d'abord de jeter un coup d'œil sur la composition de la nouvelle troupe. M. Sickney et M. Lestort aussi modestes que bons écuyers, aidés du gentil Aymar, ont toujours le privilège d'attirer la foule; joignez à ces talens ceux de Mme. Romanini, trop peu connue dans cette ville, et on a le droit de dire qu'il est difficile de grouper une série d'amusemens plus variés et d'un prix plus modique que ceux offerts chaque soir par ces artistes.

Et puis où trouverons nous un lieu plus propice pour procurer à l'adolescence ces joies si naïves et si bruyantes que leur donnent les saillies du *Clown*? La on est en famille; la gaîté des siens est si communicative que le temps s'envole sans laisser de place à l'ennui où à la crainte de la démoralisation que procurent quelque fois à nos enfans les fausses maximes du drame de nos jours.

Les écarts des écuyers trouveront peu d'imitateurs, et leur nobles coursiers prouvent même n'oublier que fois, n'ayant pas de souffleur, sans préjudicier au poëme, avantage immense que ne possèdent pas toujours les meilleurs interprètes de l'*Hamlet* et de *Molière*.

Si nous ajoutons à ces hautes considérations le plaisir de se trouver au sein d'une société choisie et sans morgue, au milieu d'un essaim gracieux de jeunes mères de famille partageant la joie de leurs enfans, nous ne pourrons, disons-nous, qu'encourager le public et venir en augmenter le nombre. XX.

MOBILE.—J. K. Murphy de la Nouvelle-Orléans, accusé d'avoir recélé $535 15, volés à bord du bateau à vapeur *Queen of the South* a été trouvé coupable par le jury de la Cour de Circuit. Il est passible d'une peine dont le minimum est de deux ans et le maximum de cinq.

— Le marchand de cuirs à rasoir que nous avons vu naguères dans notre ville, a été arrêté à Mobile, sous prévention d'exercer le colportage sans avoir obtenu de licence. Il a cherché à éluder la loi en prouvant qu'il faisait payer 50 cents pour repasser un couteau et donnait le cuir par-dessus le marché.

Extrait de la correspondance particulière de l'*Abeille*.

WASHINGTON, 1er. mars 1844.

Le temps a été aujourd'hui sombre et chaud, je dirai étouffant comme un jour d'été. Le thermomètre marquait 70 à l'ombre.

Les funérailles des victimes de l'accident arrivé à bord du Princeton ont lieu demain. Ce qui ajoute encore à la solennité c'est la mort d'un membre du Congrès, M. Trick, emporté par une maladie pulmonaire.

On s'occupe beaucoup maintenant à faire des conjectures sur les personnes qui seront appelées à remplacer MM. Upshur et Gilmer. M. Saunders de la Caroline du Nord remplacera probablement M. Gilmer et l'on assure que M. Walker du Mississipi a des chances d'obtenir la place de M. Upshur! On ne pourrait choisir un homme moins convenable du moins dans le Sénat des Etats-Unis.

M. Walker désire beaucoup être nommé juge de la Cour Suprême et il travaille en conséquence. Cette nomination serait une injure faite à l'Etat de New-York et au Nord en général pour ne rien dire du manque de capacité de l'individu pour une telle place. On m'assure que M. Tyler a dit qu'il ne nommerait à cet emploi qu'un partisan décidé des droits des Etats et opposé à une banque nationale au point de vue de la constitutionalité! S'il en est ainsi, le Sénat aura à maintenir sa position en ne donnant son adhésion qu'à un homme capable et parfaitement impartial spécialement sur les questions constitutionnelles.

L'envie de se porter candidat à la présidence a repris M. Tyler de plus belle, et il croit de nouveau à un succès. Il paraît que Bob dit encore à qui veut l'entendre: "M. Clay ne peut être battu que par mon père, président des Etats-Unis",—Puis il affecte d'appréhender que M. Van Buren ne soit éloigné de force de la candidature pour faire courir "son père le président des Etats-Unis." On ne comprend pas trop ces craintes cependant, car pas plus tard qu'hier un vénérable lui disait très nettement que nulle puissance humaine ne ferait abandonner la lice à M. Van Buren.

J'ai dernièrement visité la Pennsylvanie et je puis vous assurer en toute sécurité que le changement survenu dans l'opinion publique est surprenant. Nos amis sont pleins de confiance et comptent pouvoir donner *dix mille voix de majorité* pour HENRY CLAY, et tout porte à croire en effet qu'ils obtiendront ce résultat. Le Connecticut suit ce mouvement, ainsi qu'on le verra en avril, vous pouvez compter. Quant à la Virginie la lutte sera plus vive. Cependant on a bon espoir de l'emporter.

TEXAS.

Le paquebot à vapeur *New-York* nous a apporté nos journaux de Galveston et de Houston jusqu'au 6 courant. Rien de bien important. Tout était tranquille à Corpus Christi, et rien de nouveau n'avait transpiré sur les négociations avec Mexico.

La culture de la vigne commence à prendre un assez grand développement et paraît fort bien réussir. L'anniversaire de l'Indépendance a été célébré le 26 février avec le plus grand éclat et avec toutes les solennités ordinaires.

Le général Murphy a écrit à l'éditeur du *Vindicator* une lettre dans laquelle il se plaint hautement de l'usage que l'on a fait de son nom dans les bruits relatifs à l'annexation du Texas. Le général déclare que les allégations et les faits qu'on lui a cités n'ont aucune espèce de fondement; il donne un démenti formel à l'extra du *Democrat* de Houston qui avait affirmé que les négociations avaient été entamées et que 40 Sénateurs des Etats-Unis étaient en faveur de l'annexation.

RAPPORT OFFICIEL DU SENAT DE LA LOUISIANE.

JEUDI, 7 mars 1844.

M. Davidson, après dispense, introduit les résolutions suivantes, qui témoignent de quelques remerciemens: Attendu que la législature de l'Etat de la Louisiane a appris aujourd'hui avec douleur le triste événement qui a privé de la vie, M. Upshur, secrétaire d'Etat, et M. Gilmer, secrétaire de la Marine des Etats-Unis, et le pays de leurs services,

Résolu, que la législature de l'Etat de la Louisiane déplore profondément la perte de ces citoyens distingués, et que les membres des deux chambres porteront au bras gauche, en signe de deuil, un crêpe [illegible]

[illegible]

... dissensions qui existent entre ce prélat et les marguilliers.

M. Slidell fait observer que les questions soulevées entre l'évêque et les marguilliers étant très graves et ayant fait naître beaucoup d'animosité, il serait convenable de référer le mémoire de l'évêque à un comité auquel a été confié le mémoire des parties adverses. [illegible]

Sur motion de M. Morse, le sénateur d'Orléans est exempté de faire partie du comité, et le président nomme M. Marshall à sa place.

Sur motion de M. Slidell, le mémoire de l'évêque Blanc est référé au comité chargé du mémoire des marguilliers.

M. Davidson réclame la prise en considération du bill pour régler l'inspection du tabac. Le Sénat en ordonne l'impression, et le réfère à un comité spécial composé de MM. Davidson, Sparrow et Slidell.

Le Sénat, sur motion de M. Bernard, s'occupe de la résolution de la Chambre qui fixe la clôture de la session au 26 mars, et y donne son concours.

M. Downs, après dispense, introduit un bill relatif à la perception des revenus de l'Etat.

Le Sénat, sur motion de M. Davidson, passe à l'examen du bill relatif à l'auditeur des ventes à l'encan, et le met à l'ordre spécial du jour pour lundi prochain, 11 mars, à midi.

M. Slidell, après dispense, introduit un acte pour amender l'acte relatif au paiement des frais de cours de justice dans la paroisse d'Orléans.

Le bill, sur motion de M. Slidell, subit une seconde lecture.

M. Marshall prie le sénateur d'Orléans d'expliquer l'objet du bill.

M. Slidell expose les raisons qui rendent l'adoption du bill nécessaire.

Le bill passe avec un léger amendement de M. Marshall.

M. Labauve réclame la prise en considération du bill qui a pour but d'ordonner que les forçats de couleur seraient employés à tracer un chemin entre le bayou Grosse Tête et le Mississipi.

Le bill passe.

M. Thibodeaux réclame la prise en considération du bill qui ordonne que les forçats de couleur seront employés à tracer un chemin public entre Thibodeaux et le Mississipi, sur un point de la paroisse St. Jacques.

Le bill est pris en considération et passe.

Le Sénat, sur motion de M. Bernard, s'occupe de la résolution de la Chambre des Représentans concernant le trésorier d'Etat, et l'adopte.

Sur motion de M. Dupré, le Sénat siège à huis-clos, puis s'ajourne.

VENDREDI, 8 mars 1844.

M. Thibodeaux réclame la prise en considération de l'acte pour venir en aide à Louis Guillot et autres. La deux fois et référé au comité sur les réclamations.

Le président soumet au Sénat une lettre de M. Victor Berthe, renfermant un état de situation des affaires de la compagnie de navigation d'Orléans. Référée, sur motion de M. Bernard, au comité de finances.

M. Walker réclame la prise en considération du bill relatif à l'établissement d'un nouveau district électoral dans la paroisse des Rapides, et pour d'autres fins.

Déposé sur le bureau sujet à l'appel.

Ordre du Jour.

Sur motion de M. Armant, les résolutions qui enjoignent au secrétaire d'Etat de faire publier les lois des Etats-Unis relatives à la naturalisation, etc. etc., sont prises en considération et passent.

Sur motion de M. Walker, les résolutions qui enjoignent à notre délégation au Congrès de faire envoyer deux compagnies de ligne dans la paroisse des Rapides, sont prises en considération et passent.

M. Downs, après quelques observations préalables, soumet au Sénat une lettre de M. Crozet, ingénieur distingué qui a rempli déjà cette place dans l'Etat. Cette lettre roule sur les obstructions qui gênent la navigation de la Rivière Rouge, et sur les moyens qui seraient propres à les faire disparaître.

La lettre de M. Crozet est lue, et le Sénat, sur motion de M. Downs, en ordonne l'impression, après l'avoir référée au comité sur les améliorations intérieures.

L'acte relatif à la liquidation volontaire de la Banque de l'Union, est l'ordre du jour.

M. Davidson propose d'ajourner la discussion du bill et de le mettre à l'ordre spécial du jour mardi prochain, 12 du courant, immédiatement après la lecture du journal.

Après un court débat entre MM. Downs, Morse et Davidson, la motion de ce dernier prévaut.

Le président soumet au Sénat une communication du Gouverneur Mouton, renfermant des considérans et résolutions votées par la Législature de la Virginie à propos des résolutions du Massachusetts.

M. Downs dit qu'il est d'usage de référer les communications envoyées par d'autres Etats à un comité particulier. [illegible]

M. Downs présente alors, certaines résolutions rédigées dans l'esprit des pièces qu'il vient de faire entendre. Le Sénat les adopte à l'unanimité et les envoie à la Chambre des Représentans.

Peu après un message de la Chambre annonce qu'elle a adopté à l'unanimité ces résolutions.

Sur motion, le Sénat s'ajourne.

RAPPORT OFFICIEL DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MERCREDI, 6 mars 1844.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement: L'appel nominal constate la présence de 36 membres.

M. Ogden présente une pétition de G. Dunbar, demandant certains secours. Référée au comité des réclamations.

M. Boudousquié présente une pétition de Pierre Landreaux, ex-conducteur des hypothèques pour la ville de la Nouvelle-Orléans, réclamant une certaine somme qui lui serait due par l'Etat. Référée au comité sur les réclamations.

M. Ogden propose de prendre en considération la résolution pour nommer un comité chargé de voir quels sont les bills les plus importants sur le bureau du speaker.

M. Clark s'oppose à la résolution. Le comité pourra donner la préférence à certains bills. Il propose de limiter le nombre des membres qui composent le comité à trente-cinq.

M. Selby s'oppose à la résolution pour des raisons semblables. [illegible]

[illegible]

M. Derbigny croit que l'on ne conçoive pas bien la question. [illegible]

[illegible]

... dans l'Etat depuis un certain nombre d'années, à la discrétion du juge. Le bill est déposé sur le bureau, sujet à l'appel.

[illegible]

JEUDI, 7 Mars 1844.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement: l'appel nominal constate la présence de 31 membres.

M. Selby dit qu'il n'a pu depuis plusieurs jours réunir la majorité des membres qui composent le comité sur la mise en accusation de M. Townsend. Le juge Bordelon, membre du comité, a été très malade, bien qu'il eût l'habitude d'assister régulièrement aux séances du comité, et M. Ratliff, un autre membre du comité est absent.

M. Boudousquié ne connaît pas de règlement qui puisse forcer les membres du comité de faire leur devoir, et la raison et le bon sens n'ont pas assez d'empire sur eux.

M. Verlaun, d'un comité spécial, rapporte un bill pour accorder le privilège d'une barrière à MM. A. Fournoy et autres, dans la paroisse Caddo. Le bill est lu deux fois et adopté.

M. Wadsworth, d'un comité spécial, rapporte un bill pour commuer la peine de mort appliquée contre les incendiaires en une détention à vie au pénitentiaire, ou par un certain nombre d'années, à la discrétion du juge.

[illegible]

VENDREDI, 8 Mars 1844.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de trente-quatre membres.

Un congé de quelques jours est accordé à MM. Brousard, McVea et Thibodeaux de Lafourche.

La Chambre, sur motion de M. Stillé, reprend en considération le vote sur les Cours de Justice des paroisses Caddo, Sabine et Franklin. M. Stillé présente un substitut à la 7me section qui est adopté.

Le bill passe alors après avoir été amendé.

[illegible]

Affaire du juge Elliott.

M. Brewer déclare que le juge Elliott a choisi M. Preston pour son avocat; [illegible]

[illegible]

M. Ogden considère la motion de renvoi. [illegible]

M. Brewer dit qu'il est prêt quant à lui à délibérer sur l'affaire du juge Elliott. [illegible]

M. Ogden réclame la prise en considération de certaines résolutions votées par le Sénat, relativement à celles de la Législature du Massachusetts.

M. Boudousquié demande que la Chambre siège à huis-clos.

M. Selby s'y oppose. [illegible]

M. Boudousquié retire sa motion, et les résolutions sont prises en considération. [illegible]

M. Hunt propose d'annoncer au juge Elliot que la Chambre est prête à entendre sa défense. La motion prévaut, et MM. Walker et McKinning, avocats de l'accusé, viennent prendre place dans l'enceinte.

M. Benjamin réclame la lecture des rapports de la minorité du comité. [illegible]

M. Wadsworth désire que la Chambre entende au préalable les avocats de l'accusé. Il désire que ceux-ci aient tous les moyens de défense possibles.

M. Ogden préférerait que le juge Elliott se défendît devant le Sénat. [illegible]

M. Ogden fait observer que le juge Bosworth a été défendu devant le Sénat, qui siégeait dans le local de la Chambre des Représentans.

La résolution de M. Benjamin est adoptée.

M. Beschoar propose une résolution enjoignant au comité de rédiger la mise en accusation.

M. Winchester croit qu'il vaudrait mieux s'occuper du rapport, et [illegible]

Cette motion prévaut, et le rapport est soumis à l'adoption de la Chambre.

M. Brewer soutient qu'en adoptant le rapport, la Chambre adopterait la résolution qui a pour but de destituer le juge Elliott de ses fonctions, [illegible]

M. Bradford soutient que la majorité de la Chambre peut faire ce qu'elle veut du rapport. Le rapport est distinct des résolutions qui y sont annexées.

[illegible]

La question s'élève alors de savoir si le rapport sera soumis à l'approbation de la Chambre.

M. Hunt fait observer que le rapport ne recommande aucune mesure spéciale de destitution. [illegible]

M. Hunt invite les membres qui sont opposés au rapport à faire entendre. [illegible]

M. Hunt passe ensuite à l'examen du rapport de M. Taylor et le condamne comme trop indulgent envers le juge Elliott. [illegible]

Une motion pour l'ajournement est repoussée par 36 voix contre 10.

M. Brewer n'est pas prêt à voter sur le rapport. [illegible]

Une motion pour l'ajournement faite par M. Brewer est repoussée.

M. Musson réclame la mise aux voix de la question préalable. La Chambre décide par 34 voix contre 14 non, que la question principale sera mise aux voix. Le rapport est adopté par 36 voix contre 9.

M. Taylor en votant avec la minorité déclare qu'il en agit ainsi, non parce qu'il rejette les conclusions du comité, mais parce qu'il croit erronées les raisons sur lesquelles ces conclusions sont fondées.

La Chambre s'ajourne à demain, samedi.

JURY DE POLICE DE LA PAROISSE D'ORLEANS.

Séance du 8 mars 1844.

Présens—L'honorable Charles Maurian juge de la paroisse, et MM. Percy, Nadaud, Guiennié, Lacy, Giovanoly, Duvigneaud, Blasco, Ramos, Locke, Vienne et Doyle.

Absens—MM. Mazureau et Dana.

Après lecture et approbation du procès verbal de la séance précédente,

M. Guiennié a présenté la résolution suivante qui a été adoptée:

Résolu que le collecteur des taxes sur propriétés foncières et esclaves est et demeure autorisé à continuer la collecte des taxes arriérées dont les comptes sont encore entre ses mains.

M. Guiennié a présenté la résolution suivante, laquelle a été adoptée:

Résolu qu'une somme n'excédant pas douze piastres est par le présent appropriée pour chacun des districts d'élection, pour rafraîchissemens fournis aux juges de la dernière élection d'un sénateur en remplacement de M. Albert Hoa, lesquelles sommes seront payées sur les comptes certifiés par lesdits juges et sur des mandats du juge de la Paroisse.

M. Percy présente un compte de A. Marchesseau montant à $112 50, pour cent cinquante barils charbon fournis pour l'usage des cours.

Sur motion, résolu que le compte de A. Marchesseau, soit payé par le trésorier de la paroisse sur le mandat du juge de la Paroisse.

M. Ramos, au nom du comité des prisons, présente la résolution suivante:

"Le comité des prisons auquel avait été référé un devis concernant les réparations indispensables à faire à la prison de paroisse, s'est rendu sur les lieux et a visité scrupuleusement les réparations à y faire, a l'honneur de vous présenter la résolution suivante: Résolu que le devis ci-annexé, présenté au juri par M. Gobet, soit et demeure accepté pour la somme de $700 payable à 6 mois, après livraison dudit ouvrage,

Signé CLEMENT RAMOS, J. B. VIENNE, MI. BLASCO.

M. Locke présente le substitut suivant à la dite résolution:

Résolu qu'un architecte soit employé à l'effet d'examiner la condition de la prison de paroisse, et de donner un détail des réparations à y faire, et que le comité des prisons soit autorisé à recevoir des propositions des constructeurs relativement aux réparations qui seront indiquées par le dit architecte et de les soumettre au juri à sa prochaine séance.

M. Vienne demande le rejet du substitut.

M. Locke demande l'appel nominal sur cette motion:

Pour le rejet: MM. Guiennié, Duvigneaud, Vienne, Blasco et Ramos—5 voix.

Contre le rejet: MM. Locke, Giovanoli, Percy, Nadaud et Doyle—5 voix.

Les voix étant également divisées, le président a donné sa voix prépondérante contre le rejet.

M. Nadaud fait la motion d'amender la première résolution.

M. Guiennié demande la question préalable.

M. Locke demande l'appel nominal sur cette motion:

MM. Guiennié, Duvigneaud, Vienne, Blasco et Ramos votent dans l'affirmative—5 voix.

MM. Locke, Giovanoli, Percy, Nadaud et Doyle votent dans la négative—5 voix.

M. Guiennié a demandé que cette résolution soit déposée sur le bureau sujette à l'appel.

Cette motion a prévalu.

Sur motion de M. Guiennié, le jury s'ajourne [illegible]

Le département du contrôle a présenté le résultat suivant:

M. Emile Wiltz obtient 10 voix.

En conséquence M. E. Wiltz, est déclaré dûment élu collecteur des taxes sur propriétés foncières et esclaves pour l'année 1843.

Sur motion de M. Guiennié, les cautions offertes par M. Wiltz sont acceptées, savoir:

M. Gaston Brusle, pour	$ 5,000
M. François Correjolles,	10,000
M. John Davis,	5,000
	$20,000

M. Duvigneaud présente au juri, les comptes rendus par M. P. A. Charbonnet, comme collecteur des taxes de paroisse, sur cabaret, billiard, etc.

Sur motion, ces comptes sont référés à un comité spécial, composé de trois membres.

Le président nomme de ce comité, MM. Duvigneaud, Locke et Nadaud.

M. Guiennié, au nom du comité auquel avait été référé le compte de M. J. Bayon, comme imprimeur du jury de police, présente la résolution suivante, laquelle est adoptée:

Résolu que la somme de vingt-cinq piastres soit payée à M. Bayon, pour service extra rendu par lui comme imprimeur du juri.

Sur motion, le jury s'ajourne à vendredi prochain.

A. CRUZAT, Secrétaire.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Saxon, Mansfield, Boston, Jenkins & Tigler
Queen Victoria, Manton, New York, R & J P Whitney & co
Thomas, Brown, Liverpool, J F Lovell
Roscoe, Gardner, New York, A B Barker
Barque Nancy W. Stevens, Stevens, New York, Bailey & Barker
Brick Uncede, Miller, Gibraltar, J Alexander
Henry Lee, Tilby, Norfolk et Richmond, F P Bock
Oronoco, Vose, Boston, J F Lovell
Union, Osborne, New York, E & F T Prescott
Loretto, McPherson, New York, Toby & Bogert
Fame, Walsh, Barbados, Hamilton & co
Planet, Crockett, Gibraltar, A Castille
Goel. à vapeur Lion, Stewart, Mobile, W O Moody
Goel. Mary Chase, Ewell, Cedar Keys et Tampa Bay, Lathrop & co
Bruce, Rogers, Charleston, Toby & Bogert
Rose, Young, New York, J Marker
Benton, Bradley, Apalachicola, Rogers & co
St. Ross, Webb, Pensacola, T C Twichell
G W A Tate, Lewis, Corpus Christi, Texas, Capitaine
Tweed, Johnson, Shelter Island, Bahama, Chapman, Sebeck & co

ARRIVES

Bateau de remorque Hail Columbia, Limbert, du Fort Jackson.

Bateau de remorque Ontario, Carothers, du Fort Jackson.

Bateau de remorque Swan, Martin, des Passes. Star, Hanson, des Passes. Tennessee, Sullivan, des Passes. Augusta, Wedding, des Passes.

Navire Kilah, Hammond, de New York.
Navire Palmyra, Barstow, de New York.
Navire Ariete, Lobar, de Rio de Janeiro.
Navire Chester, Vandyke, de Philadelphie.
Barque Louisiana, Emery, de New York.
Barque Montpellier, Stockpole, de New York.
Brick Edinburg, Crosser, de New York.
Brick Garland, Hunt, des Iles Turques.
Brick Gibraltar, Yates, de Baltimore.
Brick Mississippi, Bairden, de New York.
Goel. Peru, Parker, de Wilmington.
Goel. Tenner, Briggs, de New York.
Navire à vapeur New York, Wright, en 30 heures de Galveston.

Steamer James Pitcher, Strock, Lafourche.
Brilliant, Hart, Bayou Sara
Fashion, Fullerton, Mobile.
Fame, Martin, Balise
Star, Amonds, Natchitoches.
New Brazil, Johnson, St. Martinville.
Abd, Stevens, Attakapas.
Jewel of Ark, Church, Memphis.
Lady of Lyons, Payne, Florence.
Agnes, Wilson, Bayou Bartholomew.
Galenar, Brewer, de St. Louis.
Ohio, Pike, Ross, Cincinnati.
Mount Vernon, Evans, Louisville
Clermont, Rogers, Greenwood, Mis.
Sultana, Pease, Millikens Bend.
Express Mail, Holderman, Cincinnati.
Champion, Frelegh, St. Louis.
Cotton Plant, Sturgis, Vermillionville.
American Eagle, Montgomery, Louisville.
A. Scott, Swan, St. Louis
Jo. Nichols, Boyle, Riv. Touche.
South Western, Baker, St. Ravenport.
Eaton, Ure, Baton Rouge.

Arrivés au nouveau Bassin.

Goel. Martha Amy, Johnson, de la Mobile.
Goel. Maid of the Mill, Webber, de Chifonete.
Goel. Warren, Joiner, Pearl River.
Goel. Peacock, Sadler, de Pearl River.
Goel. Generatimine, Griffen, de Bland River.
Goel. Aurora, Whiteside, de Covington.
Goel. Mary Ann, Barnes, de Pontchatoula.
Goel. Enterprise, Baker, de Pearl River.
Sloop Josephine, de Chifonete.

L'Huile de Tonia redonne à tous les vieux cuirs de harnais ou de carosse, leur premier brillant et leur première douceur, et les rend impénétrables à l'eau. [illegible]

Nous sommes autorisés à dire que M. R. F. Lawrence, Gravier 24, a éprouvé les effets les plus salutaires du Pain Extractor, vendu, rue des Magasins, 36, Nouvelle-Orléans. [illegible]

Monsieur l'Editeur,

Veuillez annoncer que M. AUGUSTIN VIAVANT sera soutenu à la prochaine élection de Recorder pour la troisième municipalité, par UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Le paquebot OCMULGEE, capt. Post, de New York, étant maintenant en déchargement en face le marché aux légumes, les consignataires sont priés d'enlever leurs marchandises de dessus la Levée. 11 mars BULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

AVIS—Le steamer régulier SULTANA, capitaine H. Pease, en station en face du wharf, partira positivement demain mardi, 12 du courant, à quatre heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 11 m L. V. HUBBARD & Co, 94 Tchoupitoulas

MM. C. Hulet, E. W. Herrick, H. Lowe et M. Esrenaud, consignataires de l'Ocmulgee, de New-York, sont priés de faire connaître leur résidence, autrement leurs marchandises seront emmagasinées à leurs frais et dépens. 11 mars BULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

AVIS—Les consignataires par la goëlette CHESTER, de Savannah, de six caisses et deux malles de marchandises marquées A. M. C. Franklin Tenn. et d'une autre malle marquée G. C. Hayden, recommandée à MM. Smith & Carroll, Nouvelle-Orléans, voudront bien s'adresser au soussigné, pour les retirer et payer le fret. 11 m REY & Co. 74, Vieille-Levée

AVIS—Mademoiselle Eulalie Rouvant est en cette ville, elle est priée de passer chez les soussignés qui ont quelque chose d'intéressant à lui communiquer. BOUTIN GALLY & Co, No. 60, rue Royale

Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque anglaise OCKSBROOK, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage. 7 m GORDON, WYLIE & Co.

Le brick ALICE, capitaine Colby, de Philadelphie, est maintenant en déchargement vis à vis le marché à la viande, 3me municipalité. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. 6 mars TOBY & BOGERT, 70, rue du Camp.

Aucune dette contractée par l'équipage du navire français Le Vaillant, ne sera reconnue par le capitaine ni les consignataires dudit navire. JORDY & BRASIER, 6 mars 69, rue Royale.

Le navire français LE VAILLANT commencera à débarquer son chargement ce matin, en face de la rue des Ursulines. Les consignataires sont priés de faire remettre leurs permis à bord au plus tôt. JORDY & BRASIER, 69, rue Royale

Ni le capitaine, ni les consignataires du brick anglais AGNES, de Fernambuco, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage dudit navire. 5 mars—6 WM. PREHN & Co.

MYSTERES DE PARIS.

LES 6me et 7me. livraisons de cet ouvrage ainsi que les deux premières livraisons des gravures qui l'illustrent, sont présentement en vente au magasin de VTOR. HEBERT, libraire, 11 mars—f 148, rue de Chartres

F. & J. LACOSTE, rue Royale 105,

FONT aujourd'hui l'ouverture des marchandises d'été qu'ils viennent de recevoir par le navire Ste Lise, arrivant du Havre.

[illegible]

Marchandises de Saison.

LES soussignés ont reçu par les derniers arrivages de New York et du Havre, les articles ci-après, qu'ils offrent à vendre à bas prix pour du comptant: [illegible]

[illegible]

11 mars DOUCUS, DURAND & Co, 26, rue de Chartres.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]